

**Spam : quand les boîtes mails sont saturées****Lutter CONTRE  
le spam**

**Questions à Thibault Verbiest, avocat spécialisé en droit des nouvelles technologies, associé, cabinet ULYS.**

**La législation française est-elle suffisamment adaptée pour lutter contre le spam ?**

La loi est très sévère à l'égard des spammeurs ; non seulement toutes les pratiques sont réprimées mais en plus elles le sont lourdement. Les amendes peuvent aller jusqu'à 300 000 € dans certains cas. Mais l'essentiel n'est pas là. C'est au niveau de l'efficacité des poursuites que le problème se pose. Les spams sont souvent originaires de l'étranger (en particulier des États-Unis).

En outre, les spammeurs sont de plus en plus prudents et ont recours à des techniques d'anonymisation de plus en plus sophistiquées. Seuls de gros moyens et une coopération internationale renforcée pourraient donner quelques résultats. La CNIL y travaille mais ses moyens restent limités dans ce domaine.

**Qu'en est-il au niveau européen ?**

La Commission européenne a été l'instigatrice du régime dit de l'opt-in, qui rend obligatoire le consentement préalable de l'internaute recevant un courriel à but publicitaire. Ce régime est aujourd'hui d'application dans tous

les pays européens, dont la France. La Commission tente aujourd'hui de mieux coordonner les actions des États membres dans leur lutte contre le spam. Mais, comme déjà dit, le fléau est international, avec une part importante du trafic en provenance des États-Unis. Or, les États-Unis font, dans la plupart des cas, application du régime de l'opt-out...

**Quels moyens utilisent les moteurs de recherche pour lutter ?**

On parlera plus volontiers de spamdexing. On vise ici l'ensemble des techniques abusives de référencement qui permettent de mieux positionner un site dans la page de résultat des moteurs de recherche. Le spamdexing est une pollution pour les internautes mais aussi pour les moteurs de recherche, dont la crédibilité peut être mise en à mal par ce genre de pratique. En fonction de leur propre politique éditoriale, chaque moteur de recherche définit les techniques qu'il considère comme étant du "spamdexing", et prévoit en général des procédures simples permettant aux internautes de les signaler .

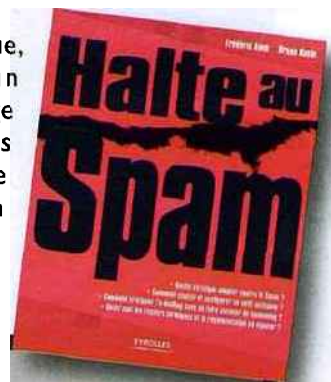
**Questions à Bruno Rasle, coauteur de l'ouvrage « Halte au Spam », membre du groupe de contact mis en place par le gouvernement et responsable des offres au sein de Cortina, société spécialisée dans la protection des données stratégiques au sein des entreprises.**

### **Quels sont les moyens pour lutter contre le Spam ?**

Les moyens techniques – quand ils sont bien utilisés – ont fait leurs preuves : à titre personnel, j'utilise un filtre bayésien (SpamBayes, gratuit) couplé à l'outil SandBox de l'éditeur Norman (pour bloquer les malware inconnus), sans aucun faux-positifs depuis plus de trois ans. L'outil gratuit PopFile est également excellent. Les protections de type heuristique (comme SpamAssassin)

et les blacklists ont fait leur temps, principalement pour des limitations en termes de performances et des effets de bords (faux-positifs trop fréquents).

Côté juridique, on note un grand décalage entre les rares décisions de justice en France les c o n d a m -



### **► POURQUOI UN LIVRE SUR LE SPAM ?**

Bruno Rasle est coauteur (avec Frédéric Aoun) de l'ouvrage *Halte au Spam* (Ed. Eyrolles)

*Tout simplement parce qu'aucun titre n'était disponible à l'époque ! Et puis le sujet est passionnant, car il mêle aspects techniques, juridique et humain. Dans cet ouvrage, nous avons fouillé ces différentes pistes et posés les vraies questions, dont certaines peuvent déranger, comme « L'internaute n'est-il pas finalement le meilleur ami du spammeur ? ». Le Spam vit de la nature humaine et de la loi des grands nombres. Il se trouvera sans doute toujours quelques internautes pour commander un flacon de pilules miracles ou un antigrippal introuvable en pharmacie, acheter une montre contrefaite ou visiter un site qui vante les charmes d'une jeune personne. À l'issue de plusieurs de ses enquêtes, le FBI a dévoilé qu'il n'était pas rare pour un spammeur de gagner plusieurs centaines de milliers de dollars par mois ! C'est la preuve que leur clientèle existe bel et bien.*

*Avec ce livre, notre objectif était de faire le maximum de lumière sur ce fléau afin de permettre à leurs victimes de s'en protéger. Nous avons d'ailleurs poursuivi nos réflexions par l'organisation de la première conférence sur ce sujet (le Spam Forum Paris). Afin de suivre les évolutions du phénomène, il nous semblait qu'un site Web s'imposait. Nous y publions – entre autres – nos études : la dernière en date décrit les dérives des « listes noires ».*



nations  
lourdes  
pleuvent  
ou tre-  
Atlantique  
sur les  
spams :  
meurs :  
un certain  
William  
Bailey JR  
risque  
actuel-  
lement  
55 ans  
de pénit-

tencier. J'attends avec impatience la mise sur pied de Signal Spam – projet dans lequel je me suis investi dans sa phase initiale – organisme auprès duquel tout citoyen pourra signaler les pourriels reçus. Dans cette attente, en cas de spam avéré d'origine européenne, il ne faut pas hésiter à s'adresser à la CNIL.

### **LES SPAMMEURS ET LEURS CIBLES**

#### **Pouvez-vous identifier les "spammeurs" ?**

Je vous encourage à visiter la base Rokso (Register of Known Spam Operations). Vous y découvrirez la liste de 200 plus gros spammeurs de la planète et constaterez que les artisans ont disparu pour laisser la place à de véritables spécialistes : certains constituent les bases

d'adresses, d'autres se sont spécialisés dans la diffusion, d'autres enfin constituent et louent des botnets. Il s'agit de réseaux de PC de particuliers et d'entreprise, contrôlés à l'insu de leur propriétaire et utilisés pour réaliser les envois de pourriels – ou d'autres méfaits, comme les opérations de chantage au déni de service.

Un même poste – que l'on désigne alors sous le doux vocable de « PC zombi » – peut être infecté et contrôlé par plusieurs gangs, qui se livrent là une guerre intestine. Dans son livre Spam Kings, Brian MacWilliams décrit des opérations de déstabilisation auxquelles se livrent les spammeurs établis pour éliminer certains de leurs concurrents.

Cet ouvrage dévoile les dessous du monde fermé des spammeurs ; l'auteur y dresse une galerie de personnages tous plus étonnants les uns que les autres ; après le jeune juif néo-nazi spécialisé dans les pilules pour agrandir le pénis, on croise ainsi un champion de concours de bras de fer, un joueur d'échecs de haut niveau, une prostituée colombienne...

On y découvre aussi une organisation de type « Tupperware », où les spammeurs chevronnés prennent sous leurs ailes des débutants...

en prélevant au passage une part substantielle de leurs gains. Gains qui peuvent être très importants : Jeremy Jaynes, le spammeur américain condamné à neuf ans de prison l'an dernier, gagnait jusqu'à 700 000 dollars par mois.

### **Selon vous, quelles sont les cibles les plus touchées par le spam ?**

Malgré certaines initiatives louables, aucune étude n'a pu quantifier scientifiquement les critères qui impactent directement le nombre de pourriels que l'on reçoit. Mais intuitivement, ces critères, nous les connaissons tous : l'ancienneté de l'adresse e-mail, sa publication ou non sur la Toile (notamment sur les forums), sa complexité, la facilité avec laquelle on la communique...

Une mention particulière concernant la collecte d'adresses email par parrainage. Un site vous propose par exemple d'envoyer de vote part une carte de vœux à l'une de vos connaissances, et vous demande d'indiquer son adresse email.

Ces pratiques non rien d'illégal, mais les recommandations de la CNIL sont ignorées du grand public : le parrain doit s'assurer de l'accord du parrainé avant de communiquer ses coordonnées. Je serai tenté de dire « *Gardez-moi de mes amis, je*

*me charge des spammeurs !* ». Un effort d'éducation doit donc être fait principalement auprès des primo-accédants à Internet ; les enfants (« *Non ! Ma fille mineure n'a pas besoin d'allonger son pénis...* »), la grand-mère récemment câblée... Les lois « Informatique & Libertés » et LCEN nous protègent : soyons informés de nos droits et n'hésitons pas à les exercer.

### **Peut-on dire que le Spam est un nouveau moyen à la disposition du marketing ?**

Non. Il faut faire une claire distinction entre le Spam – qui est totalement illégal – et les messages commerciaux légitimes. Pour les professionnels du marketing direct, le Spam est une nuisance, et deux syndicats professionnels ont établi des codes de déontologie stricts, qui ont reçu l'approbation de la CNIL. Depuis la promulgation de la LCEN (Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique), les règles sont plus claires. À part quelques exceptions (notamment quand vous êtes déjà client de l'annonceur), vous ne pouvez recevoir d'emails publicitaires que si vous avez donné votre consentement préalable.

C'est à chacun d'entre nous d'ouvrir ses yeux (et de garder son cerveau en éveil) quand nous renseignons des formulaires sur

un site Web : une formule du type « Vous nous autorisez à communiquer vos coordonnées à nos partenaires » semble particulièrement claire. Les messages publicitaires reçus seront dès lors donc tout à fait légitimes. Privilégiez les sites qui ont une politique de protection des données personnelles claire.

Par contre, je recommande d'être intransigeant concernant l'obligation de proposer une façon simple de se désinscrire. Malheureusement, la loi ne précise pas la rapidité avec laquelle l'annonceur doit prendre en compte votre demande. Aux États-Unis, cette période ne doit pas excéder dix jours.

### Quel bilan faites-vous sur le Spam aujourd'hui ?

À la fin de notre livre, nous nous étions livrés à un délicat exercice de prospective, confirmés dans les faits : seuls les spammeurs les plus « aptes » (au sens Darwinien) ont survécu, mais en radicalisant leurs actions et en coopérant avec le crime organisé.

Malgré des condamnations lourdes aux États-Unis, le spamming semble être aujourd'hui l'une des pratiques illégales les plus rentables et les moins risquées. Par ailleurs, certains spammeurs ont abandonné les envois en masse et en aveugle pour se spécialiser à l'inverse sur des opérations de plus en plus ciblées, l'hameçonnage (ou phishing).

En janvier 2004, Bill Gates, en visite au forum économique mondial à Davos, avait déclaré que le Spam appartiendra au passé « d'ici deux ans ». Pour ma part, et compte tenu de sa nature, je pense qu'il est malheureusement illusoire d'espérer éradiquer totalement ce fléau, mais la communauté doit poursuivre ses efforts légitimes pour le ramener à un niveau plus raisonnable. Par analogie avec la problématique des virus informatiques, il est probable que nous devions nous faire à la désagréable idée de vivre avec.

*Tous nos remerciements à Maître Thibault Verbiest et Bruno Rasle.*

#### ✘ Pour en savoir plus :

[www.halte-au-spam.com](http://www.halte-au-spam.com)

[www.sophos.com](http://www.sophos.com)

[www.spamhaus.org/rokso](http://www.spamhaus.org/rokso)

[www.ulyes.net](http://www.ulyes.net)

[www.cnil.com](http://www.cnil.com)

[www.secuserve.com](http://www.secuserve.com)